OPUS
développement
31 Av.de Castelnau 34090 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 60 63 76
contact@opus-developpement.com

DOCUMENT PROVISOIRE

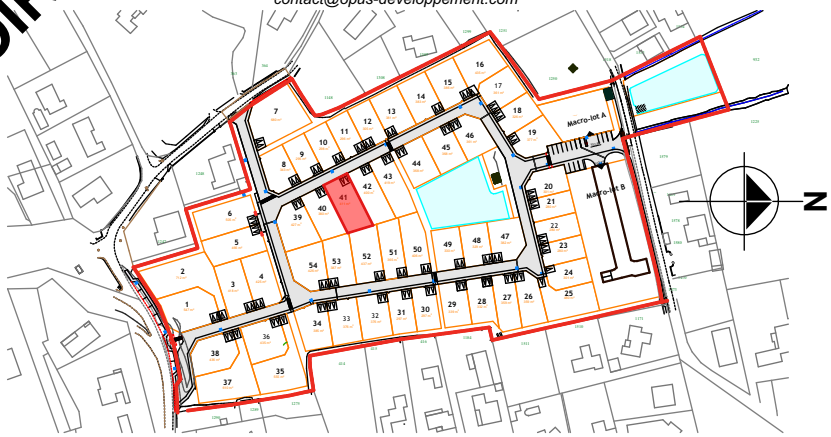

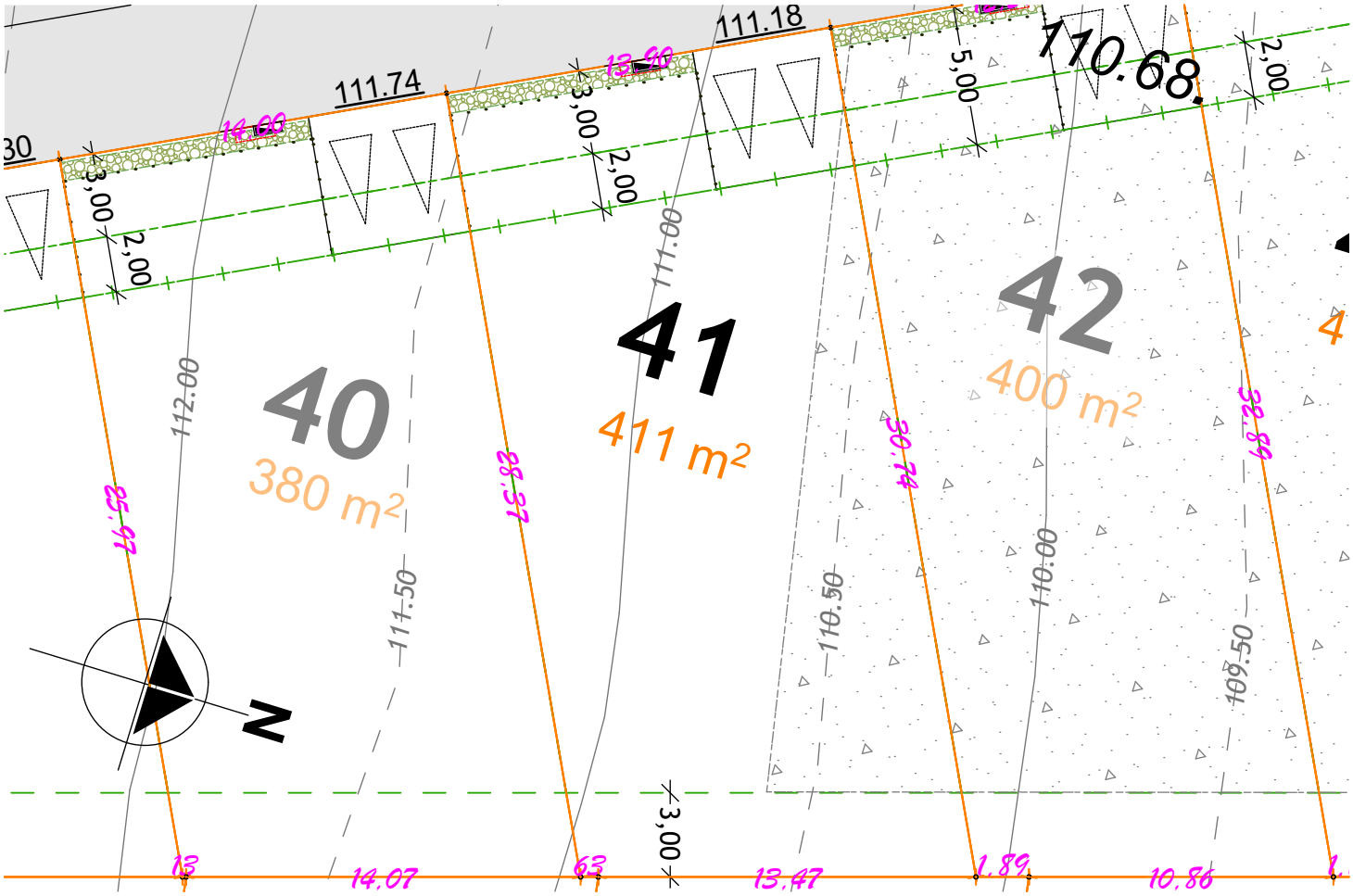

Emplacement projeté de l'enveloppe béton recevant les alimentations. Les attentes eau potable et télécom seront dans un regard. L'acquéreur et le constructeur devront tenir compte de l'emplacement de ces ouvrages, lors de l'établissement du projet ainsi qu'à la réalisation de la construction. Pour des raisons techniques, l'aménageur se réserve la possibilité de modifier la position de ces coffrets.

Emplacement antérieur

Limite du lotissement

Limite parcellaire

6,29 Cote périmétrique

Limite constructible

Alignement obligatoire:
3 ou 5m pour les parties habitables
5 m minimum pour les garages

Limite constructible des annexes uniquement

Stationnement extérieur privatif
2 places : 5m x 5m mini
à charge de l'acheteur

Soutènement / Enrochement

Zone de remblais *toute parcelle pourra être remblayée d'une épaisseur décimétrique*

Servitudes réseaux et entretien

Emplacement clôture sur rue
à charge de l'aménageur

Bande plantée privative sur rue

Réf.:1702

" DOMAINE DE CANDOULE "

Chemin des sources et chemin Candoule - 30730 GAJAN

PLAN LOT41
Zone 2.AU
Edité le 19/12/2019
Modifié le 29/09/2020

Surface terrain: 411 m²
Surf.plancher maxi: 300 m²
Emprise au sol maxi:247 m²

Echelle : 1/250ème
0 4m 8m

Document non contractuel. La Société se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui seraient dues à des impératifs d'ordres techniques, administratifs ou réglementaires. Les limites et côtes sont approximatives, elles ne seront définitives qu'après bornage, et établissement du document d'arpentage réalisé par le géomètre.Toutes les parcelles peuvent être en totalité ou partiellement remblayées.